

**Compte-rendu de la réunion « milieux aquatiques » aveyronnais
pour l'élaboration du Contrat de Rivière Tarn amont
28 mars 2008 – PNR des Grands Causses (Millau)**

Étaient présents :

M^{me} Céline Delagnes, Parc Naturel Régional des Grands Causses
M. Jean-Luc Laurès, ONEMA de l'Aveyron
M^{me} Martine Guilmet, Fédération de pêche de l'Aveyron
M. Hugues Jourdan, Fédération de pêche de l'Aveyron
M^{me} Valérie Prouha, Fédération de pêche de Lozère
M. David Meyrueis, SIVOM Grand Site et fédération de pêche de Lozère
M. Jean-Jacques Charles, Communauté de Communes de Millau Grands Causses
M^{me} Anne Gély, Animatrice SAGE Tarn amont
M^{me} Anne- Sophie Douard, Animatrice Contrat de Rivière Tarn amont

Étaient excusés :

M. Jean-Luc Gayraud, Président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses

Suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Tarn amont en juin 2005, un Contrat de Rivière est en cours de rédaction. Ce contrat permettra de traduire de façon opérationnelle certaines mesures contenues dans le SAGE. Un Contrat de Rivière est un document contractuel qui n'a aucune valeur réglementaire. Sa mise en œuvre s'étale sur 5 ans (2009-2013). La démarche est portée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. La structure décisionnelle est le Comité de Rivière formé de trois collèges : les élus, les usagers et les services de l'État. Les maîtres d'ouvrages des actions d'un contrat de rivière ne sont pas systématiquement les deux structures porteuses mais les structures locales les plus légitimes d'un point de vue de leur territoire et de leurs compétences. Le document est constitué d'un état des lieux – diagnostic et d'actions réparties dans trois grands volets :

- A. Aspect qualitatif,
- B1. Milieux,
- B2. Aspect quantitatif,
- B3. Activités liées au tourisme,
- C. Communication.

L'objectif de cette réunion est de discuter des actions concernant les milieux aquatiques et humides (volet B1) qui pourraient être pertinentes dans le cadre du Contrat de rivière Tarn sur le territoire aveyronnais. Il s'agira également de s'assurer de la cohérence des actions qui seront mises en œuvre à l'échelle du bassin versant. C'est pourquoi les actions proposées du côté lozérien ont été distribuées pour servir de trame de travail. Enfin, la question de la maîtrise d'ouvrage des actions qui auront été définies comme pertinentes sera abordée.

VOLET B 1 : Restauration et protection de la faune, de la flore et des habitats aquatiques

Fiche-action B 1 1 : Acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles et sur leurs habitats

Données thermiques et piscicoles existantes :

Suivis piscicoles et thermiques (toujours en cours) :

- station RCS à Monna (Dourbie)

- station RCS à Saint-Rome-de-Cernon (Cernon) (suivie tous les 2 ans)
- station alternativement RCS et RHP à Millau (Tarn)

Suivis thermiques (achevés) :

- stations multiples sur la Dourbie (suivies durant 3 ans dans le cadre du PDPG)
- stations sur le Tarn (suivis partiels du fait de divers problèmes)
- stations sur le Cernon (suivis partiels du fait de divers problèmes)
- stations sur la Muze (suivis partiels du fait de divers problèmes)

Le SAGE avait dressé une liste de stations thermiques et piscicoles potentiellement intéressantes (p. 164 et 165).

Cependant, la fédération de pêche vient d'établir une liste actualisée de stations potentiellement pertinentes pour un suivi en réseau complémentaire et ce, à l'échelle départementale prenant en compte les réseaux existants. Cette liste « fédération » a été distribuée au cours de la réunion à titre uniquement d'information car elle n'est pas encore validée par les différents partenaires. Elle propose divers maillages (hypothèses haute, moyenne et basse). Sur le bassin du Tarn amont, 9 stations y sont proposées en hypothèse haute dont 3 pouvant intégrer le réseau SREF (le cours d'eau ayant une forte valeur patrimoniale), 1 pouvant intégrer le réseau RCI (le cours d'eau étant impacté avec RNABE) et 5 pouvant intégrer le FDT (un risque de glissement de typologie étant pressenti sur ces cours d'eau). La fréquence des suivis sera variable selon la station et le paramètre suivis. Le protocole suivi pour le paramètre « invertébrés » sera celui de l'IBGN et de la DCE. Certains taxons spécifiques sensibles seront envoyés au Muséum d'Histoire Naturelle pour identification. Le suivi diatomées sera effectué par un prestataire extérieur.

La mise en place de ces réseaux dépendra des aides financières qui pourront être apportées à la fédération de pêche. La fédération a estimé que la mise en place de ce réseau nécessitait l'embauche d'un technicien à plein temps à l'échelle du département.

Les 9 stations seront inscrites au Contrat de Rivière et suivant les discussions à venir entre la fédération et les différents partenaires, elles seront validées partiellement ou complètement avant la fin de l'année 2008.

Concernant le suivi du paramètre hydromorphologie, plusieurs méthodologies existantes seront testées au cours de l'année 2008 afin de pouvoir proposer un protocole adapté au territoire à la fin de l'année pour que le suivi débute dès 2009. L'objectif étant d'établir un état des lieux (étude de bassin) pour pouvoir proposer à terme des restaurations hydromorphologiques en partenariat avec les techniciens rivière. Concernant ce dernier point, le bassin versant du Tarn amont n'est pas prioritaire. Cette action sera inscrite au Contrat de Rivière mais sa réalisation devra être confirmée avant la fin de l'année 2008.

Le décret « frayères » vient de paraître (*cf.* nomenclature loi sur l'eau) : les sites de frayères sont les secteurs où il existe une granulométrie adaptée à la fraie de l'espèce-repère. Une vérification de la présence de l'espèce repère et de la granulométrie sera effectuée ensuite tous les 10 ans.

Au niveau du **suivi de frayères**, la fédération de pêche dispose d'une cartographie des zones de frayères mais elles n'ont pas été quantifiées. La granulométrie du Tarn de Peyre à Millau est également connue. La fédération ne proposera pas de suivi de frayères.

L'action « **chabot** » issue du **DOCOB Dourbie** n'est pas programmée cette année ; les crédits octroyés par l'État étant très insuffisants.

La fédération de pêche avait indiqué lors d'une réunion antérieure que l'**étude de la colonisation des lavognes par les poissons rouges** pouvait être intéressante. Cependant, il n'existe pas actuellement de recensement exhaustif de ces lavognes. L'intérêt de cette action est confirmé mais au-delà de la colonisation des poissons rouges, l'étude de la biodiversité de ces écosystèmes serait intéressante. Dans un premier temps, il est proposé de développer l'aspect communication sur la colonisation des poissons rouges (*cf.* lettre du SAGE).

Le PNR a débuté un inventaire des points d'eau sur le Causse Noir durant l'été 2007. La poursuite de cette étude n'est pas encore validée et donc programmée. Cela devrait être défini au cours de l'année 2008.

La fédération de pêche avait indiqué lors d'une réunion antérieure qu'elle réaliserait peut être une **étude morphotype des truites** à l'échelle départementale afin de déterminer les éventuelles différences entre les bassins versants. Cette étude sera peut être lancée en 2009. Monsieur Jean-Marc Lascau a effectué ce type d'étude dans les Pyrénées et dans le Cantal et une est prévue en Ariège.

La fédération de pêche avait indiqué lors d'une réunion antérieure que l'**étude de la biodiversité des résurgences** pouvait être intéressante. Il n'existe pas d'inventaires exhaustifs de ces résurgences. Sur le bassin, certaines actions sont prévues sur les sources d'eau à tuf dans le cadre du DOCOB Dourbie.

Fiche-action B 1 2 : Évaluation des pratiques de gestion piscicole réalisées par les AAPPMA

Il est rappelé ce qui a été dit lors de la commission thématique du 3 mars dernier : la fédération de pêche d'Aveyron indique que sur le bassin de la Dourbie, des lâchers de truites marquées ont été effectués dans le même objectif. La fédération propose de transmettre les résultats qui vont dans le même sens que ce qui est relevé dans la bibliographie. Cette action sera inscrite dans la fiche en tant qu'action déjà réalisée.

Du côté lozérien, il paraît assez difficile de réaliser ce type d'étude, d'autres expériences ayant montré que peu de pêcheurs font remonter l'information. Les résultats des études déjà réalisées ne suffisant pas à faire passer le message, il s'agit donc de les associer à cette démarche.

Fiche-action B 1 3 : Acquisition de connaissances sur les écrevisses et leurs habitats

Les actions « **écrevisses** » issues du **DOCOB Dourbie** ne sont pas programmées cette année, les crédits octroyés par l'État étant très insuffisants.

La fédération de pêche d'Aveyron a tenté de récupérer l'historique de colonisation des écrevisses auprès des AAPPMA, sans résultat ; la connaissance semble s'être perdue avec le départ des pêcheurs les plus anciens.

L'ONEMA de l'Aveyron a effectué des inventaires absence/présence d'écrevisses à pieds blancs en 2005 dans le cadre de la révision des ZNIEFF. Depuis 2007, un travail plus exhaustif a été lancé : des prospections du petit chevelu sont organisées par bassin versant. La fédération de pêche souhaite apporter son aide à ce travail. L'objectif est de parvenir à définir

la présence ou l'absence de ces écrevisses et le réseau colonisé pour pouvoir le cartographier. Cette action apparaîtra dans le Contrat de Rivière car l'étude du bassin versant du Tarn devrait être réalisée d'ici à fin 2013.

L'ONEMA de l'Aveyron indique que sur la Muze, la forte pression de pêche est efficace localement mais ne fait pas pour autant diminuer la colonisation du cours d'eau. Ce sont les adultes qui sont pêchés car ce sont les plus actifs ; leur prélèvement laisse donc la place au libre développement des juvéniles. M. Laurès est donc très réservé sur les prélèvements d'écrevisses signalés proposés par la fédération de Lozère.

Fiche-action B 1 4 : Acquisition de connaissances sur les seuils et chaussées

Le SAGE avait dressé une liste des seuils et chaussées à étudier en les classant par priorité (p. 157) :

Priorité 1

Lumensonnesque : La Communauté de Communes de Millau disposerait (à confirmer) de la compétence étude hydraulique sur ce cours d'eau (partie commune d'Aguessac). Monsieur Charles interrogera donc les élus de la collectivité afin de savoir s'ils souhaitent se porter maître d'ouvrage d'une étude sur les seuils de ce secteur.

Suite à la réunion, M. Charles a indiqué que la Communauté de Communes n'était pas compétente sur ce cours d'eau concernant l'environnement.

Le Rozier (montaison) : La fédération de pêche et l'ONEMA d'Aveyron avaient indiqué lors d'une réunion antérieure que l'étude du seuil de la pisciculture du Rozier pour la montaison n'était en fait pas nécessaire.

Concernant les 3 ouvrages situés dans la traversée de Millau :

- Troussie : sera prochainement équipée pour la montaison dans le cadre d'un projet privé d'hydroélectricité
- La Glacière : il existe également un projet privé d'hydroélectricité
- Seuil du stade d'eaux vives : sert de passe à poisson pour la montaison uniquement

Priorité 2

La Muze (aval) : L'ONEMA de l'Aveyron indique qu'un propriétaire souhaite démanteler trois ouvrages situés au moulin de Moulibez, commune de Saint-Beauzély, limite avec Castelnau-Pégayrols. Une étude hydraulique doit donc être menée. L'Agence de l'eau a contacté le PNR des Grands Causses afin de savoir s'il pouvait se porter maître d'ouvrage, ce bassin n'étant pas couvert par une structure assurant cette compétence. Le PNR ne s'est pas encore prononcé. La fédération de l'Aveyron se chargera du suivi thermique (avant et après travaux). Ce suivi doit débuter cette année.

Le Rozier (dévalaison) : La fédération de pêche de l'Aveyron indique que cela reste une priorité. La pisciculture ne dispose pas actuellement d'autorisation. Lors de sa mise aux normes, une étude devra notamment être menée sur la franchissabilité de ce seuil et sur le débit réservé. Aucune démarche de régularisation n'est en cours actuellement.

La Dourbie (Viala) : La fédération de pêche et l'ONEMA d'Aveyron avaient indiqué lors d'une réunion antérieure que l'étude de ce seuil n'était en fait pas nécessaire car il permet de maintenir isolé des écrevisses à pieds blancs.

Priorité 3

Le Cernon : lors de l'élaboration du PPG Cernon-Soulzon, les élus du SMAH avaient indiqué que l'étude des seuils et chaussées de leur territoire pouvait être pertinente. Un courrier a été envoyé à M^{me} Bastide (Présidente du SMAH) courant du mois de janvier 2008 afin de savoir si une suite allait être donnée à ce projet. Aucune réponse n'a été actuellement reçue mais la présidence vient tout juste de changer.

La Muze (amont) et le Mialet (ou « bourg ») : Il semblerait que l'AAPPMA de Rivière-sur-Tarn souhaite entreprendre quelques aménagements piscicoles (cf. commission thématique du 3 mars 2008). La fédération de pêche indique qu'il s'agit de l'installation de pré-barrages sommaires sur le Mialet pour rendre franchissable un ouvrage situé à proximité de la confluence.

Fiche-action B 1 5 : Aménagements piscicoles et halieutiques

Aucun aménagement piscicole n'est actuellement programmé par la fédération de pêche de l'Aveyron car les problèmes qui existent sur le territoire ne sont pas liés à l'habitat. Par contre, le petit chevelu étant encore mal connu, il pourrait y avoir des aménagements à entreprendre mais cela ne pourra être défini qu'une fois le diagnostic hydromorphologique effectué.

Concernant le PDPL (plan de développement et de promotion du loisir pêche), sa réalisation n'est pas encore programmée mais il devrait être réalisé avant fin 2013. C'est dans ce cadre qu'il sera notamment défini si des postes de pêche pour handicapés peuvent être installés.

Concernant les AAPPMA, il semble qu'à l'exception de Rivière-sur-Tarn, rien ne soit prévu sur le bassin. Un contact sera pris avec Halieuti'Tarn (Président : M. Alibert de Millau – Mairie de Saint-Affrique) afin de s'en assurer.

Fiche-action B 1 6 : Restauration hydromorphologique expérimentale d'un tronçon du Tarn

Placer cette fiche avant la B 1 4.

Une synthèse de cette étude sera réalisée et distribuée aux différents partenaires du territoire.

Fiche-action B 1 7 : Réaliser les DOCOB Natura 2000

Corriger la phrase descriptive de l'action « loutre » inscrite au DOCOB Natura 2000 Dourbie p. 48.

Faire apparaître dans ce même paragraphe la convention « castor » signée entre le PNC et le SIVOM GS. Il s'agit d'évaluer les impacts/dégâts du castor sur la végétation et trouver des appuis techniques et financiers pour les réparer.

L'ONEMA de l'Aveyron indique qu'il serait intéressant d'identifier les sites de colonisation du castor mais à l'échelle du PNR et non du Tarn amont.

Fiche-action B 1 8 : Postes de techniciens rivière

La communauté de Communes de Millau a signé une convention avec la commune de Montjoux qui est située en dehors de son périmètre pour pouvoir assurer la compétence « gestion des berges ».

Le bassin de la Muze et du Lumensonesque ne disposent actuellement d'aucune structure assurant la compétence « gestion des berges ».

Fiche-action B 1 9 : Travaux de restauration des berges

Un PPG du Tarn aveyronnais est en cours d'élaboration. Toutefois, il est actuellement en suspens du fait notamment du manque d'informations qu'il existe concernant l'hydromorphologie. Cela ne permet pas d'avoir une vision globale du fonctionnement de la rivière et bloque donc la réflexion sur la proposition de solutions adaptées. La réalisation de cette étude hydromorphologique, qui n'a pas été prévue dans le cahier des charges et qui nécessiterait donc une nouvelle consultation, a été demandée lors des réunions du groupe de travail formé spécialement pour aider à l'élaboration du PPG. Avec les échéances électorales, la Communauté de Communes n'avait pas pu apporter de réponse à cette demande. Une fois les commissions thématiques reformées au sein de la collectivité, ce point sera de nouveau abordé.

L'étude hydromorphologique réalisée en Lozère avait pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles la recharge en granulats grossiers du Tarn s'effectuait, le déficit existant étant la résultante des extractions massives qui se sont déroulées au cours des années 80 – 90.

L'objectif de l'étude demandé sur le Tarn aveyronnais est différent car il s'agit de comprendre le fonctionnement du cours d'eau pour qu'il soit mieux pris en compte dans les aménagements futurs. Il est d'ailleurs envisageable que le périmètre de l'étude soit étendue au Tarn lozérien sur sa partie aval. Un SCOT est en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de Communes de Millau. Les réflexions sont donc à mener en parallèle.

Communication

La fédération de pêche de l'Aveyron souhaite, tout comme la fédération de pêche de Lozère, mettre en place une base de données. Ces deux projets seront définis plus précisément au cours de l'année 2008 (données à intégrer, traitement, valorisation...).

La fédération de pêche de l'Aveyron réalise des interventions au sein de l'école de pêche. Elle vient également de signer une convention avec l'inspection académique pour pouvoir faire des interventions dans les écoles.

La fédération de pêche de l'Aveyron édite un journal fédéral.

En dehors de ces actions, la fédération de pêche ne prévoit pas d'effectuer d'autres actions de communication que ce soit à l'échelle départementale ou dans le cadre du Contrat de Rivière.

Anne-Sophie Douard
Animatrice Contrat de Rivière Tarn amont